

Démo de drone à Tôtes

Une démonstration de drone agricole s'est déroulée le 6 mai chez Gaétan Delacroix, EARL de Bonnetôt, à Tôtes, sous l'œil d'une vingtaine d'agriculteurs. Un évènement organisé en partenariat avec la fédération des cuma, la Chambre d'agriculture de Seine Maritime et le CETA de Longueville. La démonstration était effectuée par la société Drone agricole, basée à Paris et à Ebouleau, dans l'Aisne. Le drone Ebee/Sensefly a pu voler malgré un vent atteignant les 40 km/h et une légère pluie. Deux vols de 17 minutes ont été effectués : le premier

pour prendre des orthophotos des deux parcelles, le second pour prendre des photos avec un appareil infrarouge. Il revient à l'agriculteur de saisir les données dans l'espace client du site internet de Drone agricole : localisation de la parcelle, objectif de rendement, apports en azote déjà réalisés, quantité d'unités d'azote prévue pour dernier apport, reliquat... Une autorisation de vol est nécessaire. La hauteur moyenne de vol est de 150 mètres, donc le drone passe au-dessus des lignes haute tension. In fine, la sortie d'une carte



de végétation intra-parcellaire permet d'optimiser la fertilisation azotée, ou encore d'augmenter le rendement en détectant maladies, mauvaises herbes et ravageurs. Les drones permettent également de mesurer précisément les dégâts liés aux gibiers. Coût moyen prévisionnel: entre 7,5 € et 10 € par ha. ■
Guillaume Schlur